RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vitrolles
vivre ensemble

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION : POLICE ADMINISTRATIVE

N° : 22-224
Date : 12 SEP. 2022
Mis en ligne : 12 SEP. 2022

Objet : Modification de l'arrêté municipal numéro 22-158 du 12/07/2022
Lieu : 59 rue Clovis Hugues
Dates : 22 et 26 juillet 2022
N° Acte : 6.1

Le Maire de la Ville de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;
Vu le Code pénal ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;
Vu les décrets 2006-1657, relatif à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapés et 2006-1658, du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
Vu l'arrêté municipal n° 88.03.28 du 28 mars 1988 portant règlementation du stationnement des poids lourds sur la commune ;
Vu l'arrêté municipal 02-101 du 9 avril 2002 interdisant l'utilisation des hydrants (bouches et poteaux incendie) ;
Vu l'arrêté municipal 03-363 du 30 octobre 2003 relatif à la réglementation sur le bruit, et notamment l'article 9 ;
Vu la délibération n° 22-90 du 31 mai 2022 relative aux tarifs publics pour l'année 2022 ;
Vu la DP n° 22 F 0134 ;
Vu l'arrêté municipal VRC P-2015-017 interdisant l'utilisation des bouches et réseaux d'arrosage ;
Vu la demande d'autorisation de circulation et de stationnement, de la Société Alliance Piscines, en date du 22 juin 2022, afin d'assurer l'évacuation des terres pour la livraison et l'installation d'une piscine les 22 et 26 juillet 2022 aux lieu et dates cités en objet ;
Considérant la nécessité de règlementer la circulation et d'assurer la sécurité des riverains sur le territoire de la commune ;

ARRÊTÉ

Article 1
L'article 1 de l'arrêté municipal numéro 22-158 du 12 juillet 2022 est modifié comme suit :

<< La société EDEN BLUE, numéro de SIRET 481 747 574 0046, concessionnaire de la marque "**Alliance Piscine**" est autorisée à circuler et à stationner dans la rue Clovis Hugues (n° 59) avec une grue de 40t et un camion de livraison de 15t les **22 et 26 juillet 2022 de 7h à 19h** >>.

Article 2
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 3
Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 12
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Vitrolles,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction de la collecte ménagère,

Lalia ATTAF,
Adjointe au Maire
Déléguée Gestion des Espaces publics,
Voirie, Propreté